

## DM 396 A – 23.05

### Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

#### **CONSOLIDER LE CHÈQUE-FAMILLE**

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 3 mai 2023 ;

le Conseil municipal de Vernier

**décide :**

- 1      d'augmenter le chèque-famille, dès la rentrée 2024-2025, à CHF 150.00 par enfant ;
- 2      de prévoir la somme correspondante dès le budget 2024.

